

FEDERATION DES ELUS DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de

Commissariat aux Comptes

29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

FÉDÉRATION DES ÉLUS DES ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES
Association
14 rue de la Tombe Issoire
75014 PARIS
RCS : 784 351 702

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **Exercice clos le 31 décembre 2025**

A l'assemblée générale de la FÉDÉRATION DES ÉLUS DES ENTREPRISES
PUBLIQUES LOCALES.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération des élus des entreprises publiques locales relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération des élus des entreprises publiques locales à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de la rubrique (RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES) de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode induit par la première application du règlement ANC n°2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de la fédération.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 3 juin 2026, à Neuilly-sur-Seine,

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton SAS
Membre français de Grant Thornton International



Christian Bande
Associé



BILAN ACTIF

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

01/01/2024 au
31/12/2024

Brut

Amort. & Dépréc.

Net

ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de recherche et développement

Donations temporaires d'usufruit

Concessions, brevets et droits similaires

575 993

435 344

140 650

227 535

Autres

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

3 101 317

3 101 317

3 101 317

Constructions

9 303 951

1 396 867

7 907 084

8 279 242

Installations techn., matériel et outil. ind.

Autres

1 573 707

657 643

916 064

537 645

Immobilisations corporelles en cours

342 000

Avances et acomptes

Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés

Immobilisations financières

Participations et créances rattachées

36 463

36 463

35 929

Autres titres immobilisés

Prêts

68 713

68 713

68 713

Autres

99 053

99 053

99 053

TOTAL (I)

14 759 198

2 489 854

12 269 343

12 691 434

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Créances

Créances clients, usagers et comptes ratt.

652 492

652 492

661 430

Créances reçues par legs ou donations

Autres

148 054

148 054

561 418

Valeurs mobilières de placement

210 000

210 000

Instruments de trésorerie

Disponibilités

562 326

562 326

938 452

Charges constatées d'avance

100 647

100 647

73 805

TOTAL (II)

1 673 519

1 673 519

2 235 105

Frais d'émission des emprunts (III)

Primes de remboursement des emprunts (IV)

Ecarts de conversion actif (V)

TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

16 432 717

2 489 854

13 942 862

14 926 539



BILAN PASSIF

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PASSIF	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	4 363 746	4 300 024
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	306 769	63 722
<i>Situation nette (sous total)</i>	4 670 515	4 363 746
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	4 670 515	4 363 746
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	441 500	559 500
Provisions pour charges		5 905
TOTAL (III)	441 500	565 405
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 711 223	8 712 045
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	122 828	394 844
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	958 967	842 523
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 580	13 834
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	36 250	34 143
TOTAL (IV)	8 830 847	9 997 388
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	13 942 862	14 926 539



COMPTE DE RÉSULTAT

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 581 381	4 412 827
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	5 128	8 189
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	1 606 441	1 620 600
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 643 718	1 649 439
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	9 500	10 500
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	247 905	58 704
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 459	24
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	8 095 532	7 760 285
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 296 786	2 529 403
Aides financières		21 000
Impôts, taxes et versements assimilés	299 408	301 953
Salaires et traitements	2 673 807	2 548 640
Charges sociales	1 257 154	1 342 120
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	623 847	549 208
Dotations aux provisions	124 000	85 905
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	277 828	249 537
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 552 830	7 627 765
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	542 701	132 519
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	26 054	46 352
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	26 054	46 352
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	85 006	78 327
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	85 006	78 327
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-58 952	-31 975



COMPTE DE RÉSULTAT

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Du 01/01/25 au 31/12/25	Du 01/01/24 au 31/12/24
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	483 749	100 545
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		4 839
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		4 839
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		4 559
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		4 559
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		280
Participation des salariés aux résultats (VII)	172 557	26 792
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 423	10 311
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	8 121 586	7 811 475
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	7 814 817	7 747 754
EXCÉDENT OU DÉFICIT	306 769	63 722

PRÉSENTATION

L'objet social de l'entité :

Cette association a pour objet de rassembler les 13 000 élus de toute la France et de toutes les sensibilités politiques autour du choix qu'ils ont fait d'exercer leurs responsabilités locales en ayant recours à la solution d'entreprises détenues par leurs collectivités locales, et qu'ils gouvernent.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Action politique : permettre à toutes les Epl d'intervenir et de se développer dans les conditions les plus favorables.

- Accompagnement des adhérents : préparer l'avenir et renforcer la performance des Epl dans l'ensemble de leurs activités en s'appuyant sur sa palette d'expertises (formations , journées d'informations, des clubs thématiques, etc).

- Action territoriale : promouvoir le modèle Epl auprès des collectivités locales et les accompagner dans leur choix de mode de gestion.

Les moyens mis en oeuvre :

- Les instances dirigeantes :

Le pilotage de la Fédération relève d'un Conseil d'Administration, composé principalement d'élus locaux issus des principales familles politiques représentées au Parlement, et d'un Bureau d'une vingtaine de membres. Grâce à une présidence tournante, ces familles se succèdent tous les trois ans aux commandes de la Fédération. Les représentants des actionnaires privés, des directeurs d'Epl et des fédérations régionales ainsi que des personnes qualifiées enrichissent la composition du Conseil d'administration.

- Les instances consultatives :

Trois comités transversaux préparent les décisions du Conseil d'administration :

- Comité Audit et rémunérations

- Comité Stratégie

- Comité de déontologie

- Les instances participatives :

Dix commissions permanentes en lien avec les principaux métiers des Epl ou des thématiques transversales alimentent les échanges et contribuent activement à la feuille de route de la Fédération (commission des actionnaires de l'économie mixte, commission Aménagement, commission Collectivités, commission Mobilité, commission Europe, commission Logement, commission des Présidents de Semop, commission Outre-Mer, commission Tourisme, culture et attractivité territoriale et commission Transition énergétique).

Des Clubs rassemblent les dirigeants d'Epl par métier ou par fonction. Ces lieux d'échanges, d'expertise et d'information peuvent associer des experts extérieurs (Club des Directeurs administratifs et financiers et Club des Juristes).

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 13 942 862,49 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 306 769,16 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/04/2026.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence,

conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Aussi, ces comptes annuels sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2022-06 (1ère année d'application).

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité applique le règlement ANC n°2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Ce règlement introduit une nouvelle présentation du compte de résultat, la suppression des transferts de charges, une clarification des postes du bilan ainsi qu'un renforcement des informations à fournir en annexe.

L'application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable obligatoire.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension des évolutions introduites par cette réforme, nous avons listé les impacts de cette application en mettant en parallèle les postes utilisés dans les comptes 2024 et leur correspondance dans la présentation 2025 :

Remboursement Assurance :

- Comptes 2025 : 1 349,00 € - constatés en Produits d'exploitation (autres produits)
- Comptes 2024 : 2 452,37 € - constatés en Produits d'exploitation (transferts de charges)

Aides apprentissage :

- Comptes 2025 : 4 166,80 € - constatées en déduction des charges de personnel
- Comptes 2024 : 18 500,00 € - constatées en Produits d'exploitation (transferts de charges)

Remboursements de Formation :

- Comptes 2025 : 2 502,81 € - constatés en déduction des charges de personnel
- Comptes 2024 : 2 485,00 € - constatés en Produits d'exploitation (transferts de charges)

Produits Litiges prud'homaux :

- Comptes 2025 : 42 945,82 € - constatés en déduction des charges de personnel
- Comptes 2024 : 0,00 € - constatés en produits exceptionnels

Remboursements ARIAL CNP (indemnités départs retraite) :

- Comptes 2025 : 26 399,48 € - constatés en déduction des charges de personnel
- Comptes 2024 : 0,00 € - constatés en Produits d'exploitation (transferts de charges)

- Comptabilisation des cotisations :

L'appel de cotisations constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur la base des règles de durées suivantes :

- Logiciels informatiques : 3 ans (linéaire)
- Marques et logos : 3 ans et 10 ans (linéaire)

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	25 ans
- Install. gén. & agencements	6 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans
- Matériel de bureau	5 ans
- Matériel informatique	4 ans

STOCKS

La Fédération ne gère pas de stock d'édition et donc n'enregistre pas de montant de dépréciation de la valeur de celui-ci.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	555 473		20 520
CORPORELLES	Terrains		3 101 317		
	Constructions	Sur sol propre	9 303 951		
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
	Autres immos corporelles	Inst. générales, agencés & aménagés divers	589 194		499 424
		Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	461 811		23 279
FINANCIERES		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours		342 000		131 247
	Avances et acomptes				
		TOTAL	13 798 273		653 950
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		35 929		534
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		167 766		
TOTAL			203 695		534
TOTAL GENERAL			14 557 441		675 003



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			575 993	
CORPORELLES	Terrains				3 101 317	
	Constructions	Sur sol propre			9 303 951	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. divers			1 088 618	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			485 090	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours		473 247			
	Avances et acomptes					
TOTAL			473 247		13 978 976	
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				36 463	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				167 766	
TOTAL					204 229	
TOTAL GENERAL			473 247		14 759 198	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		327 938	107 406		435 344
TOTAL		327 938	107 406		435 344
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	1 024 709	372 158		1 396 867
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	175 070	97 886		272 956
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatiq., mob.	338 290	46 397		384 687
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		1 538 069	516 442		2 054 511
TOTAL GENERAL		1 866 007	623 847		2 489 854

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Elles sont destinées à couvrir des risques d'exploitation présents à la clôture de l'exercice.

La Fédération des élus des EPL provisionne la dette actuarielle des engagements de retraite. Cependant, elle a souscrit un contrat d'assurance qui couvre, au 31/12/2025, cet engagement.

Ainsi, dans les comptes, la provision IDR a été totalement reprise en 2025 :

- Dette actuarielle au 31/12/2025 :	211 548 €
- Valorisation du contrat au 31/12/2025 :	230 454 €
- Montant comptabilisé de la provision IDR au 31/12/2024 :	0 €

INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE :

Les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à la clôture de l'exercice à 211 548 €.

Les différents paramètres pour calculer ces indemnités sont les suivants :

- Taux d'actualisation :	3,50%
- Taux d'évaluation des salaires :	2,00%
- Table de mortalité :	TH-TF 00-02
- Départ volontaire à :	64 ans

La Fédération provisionne la différence entre l'engagement à la clôture (211 548 €) et la valorisation du contrat d'assurance Indemnités de fin de Carrière souscrit auprès de la CNP (230 454 € au 31/12/2025).



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	559 500	124 000	242 000	441 500
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires	5 905		5 905	
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL	565 405	124 000	247 905	441 500
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL		565 405	124 000	247 905	441 500
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		124 000	247 905	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	68 713		68 713
	Autres immobilisations financières	99 053		99 053
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	652 492	652 492	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	50 946	50 946	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 968	6 968	
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	2 154	2 154	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques	71 114	71 114	
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	4 000	4 000	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	12 472	12 472	
	Charges constatées d'avance	100 647	100 647	
	TOTAUX	1 068 559	900 793	167 766
Renvois	(1) Montant			
	(2) des			
	(3) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations			



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	100 647
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	100 647

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	47 362
Disponibilités	14 407
TOTAL	61 770



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	7 711 223	522 872	1 733 095	5 455 256
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		122 828	122 828		
Personnel & comptes rattachés		437 594	437 594		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		341 800	341 800		
Etat &	Impôts sur les bénéfices	4 339	4 339		
autres	Taxe sur la valeur ajoutée	111 469	111 469		
collectiv.	Obligations cautionnées				
publiques	Autres impôts, tax & assimilés	63 766	63 766		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		1 580	1 580		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		36 250	36 250		
TOTAUX		8 830 847	1 642 496	1 733 095	5 455 256
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	498 279			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés				



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	36 250
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	36 250

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 258
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 820
Dettes fiscales et sociales	389 554
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	457 633



ANNEXE COMPTABLE

FEDERATION DES ELUS DES EPL

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

LES EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :	39,21	38,69
Ingénieurs et cadres	32,30	30,22
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	6,91	8,47
Ouvriers		